ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 62169

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la difficulté des malades à se réadapter à la vie quotidienne après un cancer. En dépit des progrès réalisés pour la vie quotidienne des patients, une enquête de l'Institut National du Cancer montre que de nombreuses améliorations sont encore nécessaires. Plusieurs enquêtes ont été menées comme l'enquête Vican2 qui consiste à interroger les malades sur leur réintégration dans la société, cette enquête fait état de grandes améliorations. Cependant, selon un sondage ViaVoice, 43 % des personnes ayant été traitées pour un cancer considère la réinsertion dans le cadre professionnel comme étant leur principale difficulté. Il y a également des difficultés d'un point de vue social comme le fait de « devoir affronter le regard des autres ». Et puis des difficultés psychologiques liées à une crainte de rechute selon un sondage réalisé par l'Institut Curie. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement entend dans un souci d'accompagnement du patient, prendre des mesures visant à améliorer les procédures du diagnostic.

Texte de la réponse

Les progrès enregistrés dans les traitements des cancers font régulièrement diminuer sa mortalité. Ainsi, en 2008, le nombre de personnes de plus de 15 ans ayant eu un diagnostic de cancer et encore en vie était estimé en France à 3 millions. On assiste de ce fait à un changement de paradigme concernant la vie avec un cancer passant d'une logique de durée de vie à une logique de qualité de vie. En réponse à cette nouvelle réalité, depuis une dizaine d'années, les études et rapports portant sur les conséquences sociales et économiques ainsi que sur les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne professionnelle des malades atteints de cancer se sont multipliés et ont permis de mieux appréhender cette réalité. Le deuxième des quatre axes du troisième plan cancer 2014-2019, présenté le 4 février 2014 par le Président de la République, est spécifiquement consacré aux mesures à mettre en oeuvre pour « préserver la continuité et la qualité de vie ». Le plan cancer vise à mettre en place les conditions d'un parcours de santé assurant la continuité de prise en charge des personnes et de leurs proches en s'appuyant sur une organisation coordonnée et multidisciplinaire prenant en considération l'ensemble des besoins au plan physique, psychologique et social. L'accompagnement doit être global et défini dès le diagnostic. Le plan cancer 2014-2019 a consacré le maintien et le retour dans l'emploi comme un axe structurant du plan. Celui-ci a pour cible, d'ici 2020, d'augmenter de 50 % les chances de retour à l'emploi deux ans après le diagnostic des personnes atteintes d'un cancer par rapport à celles n'ayant pas de cancer. Les actions prévues sont déclinées en quatre volets : « parfaire l'offre de solutions adaptées à chaque situation personnelle des personnes atteintes de cancer », « responsabiliser l'entreprise dans toutes ses composantes sur l'objectif de maintien dans l'emploi ou la réinsertion professionnelle », « progresser dans la coordination territoriale des différents acteurs qui interviennent pour le maintien dans l'emploi ou son accès », « valoriser le travail réalisé sur le maintien dans l'emploi pour le faire connaître et le développer ». Ces actions impliqueront une mobilisation des partenaires sociaux.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE62169

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62169
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 juillet 2014, page 6317
Réponse publiée au JO le : 21 avril 2015, page 3009